

## 5.3

### LE SURCONTRE DE MISE EN GARDE

(25-12-29)

#### Introduction

Il y a un troisième type de Surcontre (*le cinquième*) qui couvre un territoire qui n'est pas associé aux Contre de Concertation Compétitif, ni à la Pénalisation.

Si on résume, il y a d'un côté le SURCONTRE DE PÉNALITÉ qui est dédié spécifiquement pour la Pénalisation. Son contexte est facile à identifier. Ce Surcontre cible la *Double Pénalisation* lorsque l'**ENCHÈRE ACTIVE MAXIMALE** permise «*3 PIQUES*» est dépassée (ou «*4 PIQUES*» en cas de *barrage*).

P S: *Il faut éviter l'ancienne habitude de dire qu'il y a Pénalité: «lorsque le niveau des enchères a atteint "4 à la couleur" ou "3 SA"». Parce que cela n'est pas compatible pour l'ensemble des Contre d'appel et des Contre Compétitif; ce qui entraîne inévitablement de la confusion parce que cela oblige à avoir plusieurs règles.*

Par conséquent, de l'autre côté, en complémentarité, il y a le groupe des SURCONTRE DE CONCERTATION COMPÉTITIF lorsque l'**ENCHÈRE ACTIVE MAXIMALE** permise ***3 PIQUES* n'est pas dépassée** (ou ***4 PIQUES*** en cas de *barrage*), qui ciblent réellement la compétition des enchères tout en permettant une Pénalisation indirecte, donc par Concertation.

Ce groupe contient trois Surcontre qui sont :

5.3 -19

*5.3 Le Surcontre de Mise en garde*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- ▶ le **SURCONTRE DIRECT DU RÉPONDANT** qui constitue en soi la **réponse** à l'ouverture du partenaire. Ce Surcontre est annoncé immédiatement après un Contre d'Appel adverse déclaré par le premier défenseur. *Ce Surcontre est Compétitif mais pas de Concertation, donc il ne possède pas de signification Équivoque.*
- ▶ le **SURCONTRE COMPÉTITIF DÉFENSIF** (pour Répondant et le Défenseur-Répondant) qui sert à donner un soutien spécifique. *Ce Surcontre correspond à un Contre de Concertation Compétitif, donc le concept Équivoque s'applique.*
- ▶ **SURCONTRE COMPÉTITIF OFFENSIF** (pour l'Ouvreur et au Défenseur-Ouvreur) qui valorise l'atout annoncé. *Ce Surcontre correspond aussi à un Contre de Concertation Compétitif, donc le concept Équivoque s'applique.*

En plus de ces deux catégories de Surcontre qui sont complémentaires, il y a un troisième type de Surcontre, ou le *cinquième Surcontre*, qui fait bande à part parce qu'il ne vise ni la Pénalité, ni la Compétitivité par Concertation. C'est le **SURCONTRE DE MISE EN GARDE**.

La raison d'être de ce Surcontre est la conséquence d'un degré de compétitivité élevé exercé là où la majorité des joueurs s'en tiennent à "jouer la moyenne". Ce Surcontre correspond donc à une *sortie de secours* pour pallier la découverte d'un danger suite à une prise de risque calculé.

Ce troisième contexte de Surcontre est nommé “*de mise en garde*”, de par sa fonction, et est disponible pour les deux clans.

D'un côté, ce Surcontre va être utile à l'**Ouvreur** qui subit un Contre d'appel *de premier tour* par le deuxième défenseur.

De l'autre, il va être bénéfique à l'équipe **défensive** qui doit utiliser le Contre d'appel *de deuxième tour* pour s'immiscer dans les communications après quelques tempo de retard.

### 5.3.1 Surcontre de Mise en garde de l’Ouvreur après un CONTRE D’APPEL DE PREMIER TOUR

Le rationnel du Surcontre de Mise en garde **de l’Ouvreur** provient du fait qu’un Contre d’Appel est une arme très offensive dû au fait que cela ne dévoile pas les couleurs détenues par son déclarant qui est situé dans l’équipe défensive.

Ainsi, l’Ouvreur (*équipe offensive Contrée*) voit son Surcontre de Compétition moins efficace **vu l’incertitude** de savoir quelle sera la couleur de l’atout des opposants; *ce qui rend plus aléatoire d’évaluer précisément le potentiel offensif.*

Voici la définition du contexte spécifique qui va permettre à l’OUVREUR CONTRÉ d’éviter une dangereuse escalade des enchères advenant un **misfit** avec la couleur annoncée de son répondant.

\*\*\*

#### PRINCIPE 5.3.1:1 CONTEXTE DU SURCONTRE DE MISE EN GARDE DE L’OUVREUR APRÈS UN CONTRE D’APPEL

**Il y a Surcontre de Mise en garde par l’OUVREUR quand :**

- **l’Ouverture est annoncée au niveau 1,**
- **le premier défenseur déclare *Passe*,**
- **le répondant déclare une *nouvelle couleur*,**
- **le deuxième défenseur annonce un Contre d’appel de premier tour.**

**5.3 Le Surcontre de Mise en garde**  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Voici un exemple typique affichant ce contexte et qui va en même temps démontrer que les conventions utilisées forment un continuum logique et non des cataplasmes aux différents problèmes de communication.

Ex. 5.3.1:1	1	2	3	4
	1 Ca	Passe	1 Pi	<b>Contre</b>
	<b>Surcontre</b>	...	...	...

**Commentaires :**

L'absence d'annonce du premier défenseur (#2) a fait en sorte que son partenaire (#4) déclare officiellement un Contre d'appel Standard, dit "de premier tour".

En effet, cela ne peut pas être un Contre de Concertation Défensif vu qu'il n'y a pas eu de surenchère d'ouverture (*Première défense*) par le premier défenseur, #2, (Voir. **Pr. 5.2.3:1**).

L'Ouvreur (#1) a donc redéclaré un Surcontre (*non compétitif*) suite à un Contre d'appel adverse étant donné **l'absence d'intervention du premier défenseur**. Ce qui constitue le contexte spécifique pour le SURCONTRE DE MISE EN GARDE de l'ouvreur.

Que signifie exactement ce Surcontre?

Contrairement à un Contre de Concertation, le Contre d'appel ne permet pas à l'ouvreur de savoir la couleur de l'atout qui sera choisie éventuellement par les opposants.

Donc, la surenchère (par l'ouvreur) **Surcontre** doit non seulement décrire son atout et un potentiel mais aussi, elle doit offrir un plan "B" au cas où le répondant aurait, lui-aussi, un misfit complet (0 ou 1 carte) avec la couleur d'ouverture.

Le bon sens veut que la signification de ce Surcontre soit une information utile, donc cette annonce ne doit pas dupliquer les redéclarations régulières disponibles pour l'ouvreur.

### **5.3 Le Surcontre de Mise en garde**

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

L'ouvreur doit ainsi évaluer d'abord si les règles usuelles peuvent décrire avantageusement la main possédée. Par exemple, l'ouvreur dans le contexte du Surcontre de Mise en garde peut décrire un constat de **misfit** avec la *nouvelle couleur* du répondant de différentes manières selon son jeu. Par exemple, :

- s'il détient une main débalancée, en annonçant une *deuxième nouvelle couleur* (plus chère ou moins chère);
- ou encore pour décrire une main balancée (minimale), en redéclarant *1 SA*;
- ou encore avec une suite plus longue et une main alors débalancée, en répétant sa couleur d'ouverture ;

Cependant, il y a des mains qui ne correspondent pas à ces définitions. Ce sont donc avec ces types de mains que l'enchère Surcontre **doit être associée**.

Avant de voir les exigences, il y a une zone mitoyenne qu'il faut définir.

#### **Ex. 5.3.1:2 Que signifie le Surcontre de Mise en garde si le répondant Passe?**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
1 Co	Passe	<i>Passe</i>	<b>Contre</b>
<b>Surcontre?</b>	...	...	...

Cette situation est relativement courante et le contexte du Surcontre de l'Ouvreur est à mi-chemin entre un véritable Surcontre (de Concertation) Compétitif Offensif et le Surcontre de Mise en garde. En effet, l'ouvreur ne peut pas savoir s'il y aura misfit avec une éventuelle *nouvelle couleur* du répondant. Mais une chose est certaine, **le répondant a une main de catégorie faible (0 à 5 HL)**.

La fonction de *Mise en garde* pour un Surcontre est tout **indiquée** mais sa signification se doit d'être cohérente. Ainsi, ce Surcontre sert explicitement à **avertir** que LA COULEUR D'OUVERTURE EST LONGUE ET FAIBLE ET LE POINTAGE POSSÉDÉ EST MINIMAL INFÉRIEUR (13 À 15 HL). Cette description est conforme à l'esprit de ce type de Surcontre parce qu'elle

### **5.3 Le Surcontre de Mise en garde**

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

vise la recherche d'un contrat qui serait peu probable et risqué sans une description davantage précise tout en voulant éviter une escalade inutile et dangereuse des enchères avec son partenaire.

Donc, ce Surcontre vise à voler un contrat en réduisant le risque dans l'éventualité que le premier défenseur (#2) réponde au Contre d'appel du deuxième défenseur(#4).

Ainsi, le répondant est encouragé à donner, quand c'est le cas, le fit au niveau **2** avec un doubleton en soutien si les défenseurs surenchérissent. En effet, les défenseurs n'ont généralement pas le désir de défaire un contrat au niveau 1 qui est Surcontré suite à un Contre d'appel de leur part. C'est la raison de ce Surcontre qui vise à éviter de laisser le champ libre même si le répondant a une main très faible.

Évidemment, si les défenseurs *Passent*, le répondant n'a pas besoin de lever le Surcontre en resoutenant le contrat déjà acquis (ce serait moins payant); il ne faut pas chercher à bloquer les enchères, comme toujours.

#### **PRINCIPE 5.3.1:2 EXIGENCES DU SURCONTRE DE MISE EN GARDE DE L'OUVREUR**

**L'ouvreur qui redéclare un Surcontre de Mise en garde lorsque le Répondant a annoncé une *nouvelle couleur*, affirme explicitement posséder:**

- **un misfit complet, soit 0 ou 1 carte de soutien pour la *nouvelle couleur* du Répondant,**
- **un distribution ni balancée et ni débalancée, soit**
  - **une suite d'ouverture en Majeure seulement cinquième,**
  - ou en mineure seulement quatrième,**
  - **donc une distribution de type 5-4-3-1 ou 4-4-4-1;**
- **une main minimale avec plusieurs points perdants.**

\* **En cas d'un *Passe* du répondant (0 à 5 HL) au premier tour, le Surcontre avise alors d'une suite longue et faible avec pointage minimum inférieur.**

### **5.3 Le Surcontre de Mise en garde**

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

LE SURCONTRE DE MISE EN GARDE VISE À ÉVITER L'ESCALADE DES ENCHÈRES AVEC LE RÉPONDANT SURTOUT SI CE DERNIER A, LUI-AUSSI, UN MISFIT AVEC LA COULEUR DE L'OUVREUR.

Dans un contexte régulier de Surcontre de Mise en garde, le Répondant n'est pas obligé de redéclarer, mais pour Passer s'il n'y a pas d'intervention adverse, il doit avoir un fort jeu; comme c'est le cas avec les Contre de Concertation Compétitif. Donc, plus le **jeu est faible**, plus on se doit d'annoncer (*soutien, nouvelle couleur*) pour **lever** le Surcontre étant donné qu'il s'agit d'une *mise en garde*.

En conclusion, le *Surcontre de mise en garde* de l'Ouvreur signale un **misfit** avec le répondant et une **main à potentiel mixte**; donc une main moins compétitive vu qu'il n'y a pas de singleton dans la couleur de l'atout adverse. Et, en cas d'un *Passe* du répondant (**Ex. 5.3.1:2**), le Surcontre cible l'arrêt des enchères ou un contrat au niveau le plus bas possible.

\*\*\*

Avant de passer au point suivant, il faut se souvenir que l'objectif du *Contre d'appel de deuxième tour* consiste à éviter de perdre des mains très intéressantes dont le pointage est limite, tout en permettant par ricochet de garantir l'intégrité des critères pour les mains d'ouverture.

**RAPPEL:** Le *Contre d'appel de deuxième tour* (Voir, Chapitre 1, p. 1.13 -282 et au Chapitre 4, p. 4.2 -1) donne une **priorité relative** à la **Majeure** non nommée (ou les deux si c'est le cas) parce que leur cherté garde le niveau des enchères plus bas, ce qui est donc moins risqué. Mais un fit dans les couleurs mineures est tout de même possible.

\*\*\*

**5.3 Le Surcontre de Mise en garde**  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

### 5.3.2 SURCONTRE DE MISE EN GARDE DU CONTREUR D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR

#### INTRODUCTION

Tout le monde aime bien être en première position (*dealer*) pour avoir le droit de parler en premier. Ou encore, annoncer après un ou deux *Passe* provenant de l'équipe adverse.

Mais souvent, un concours de circonstances empêche d'annoncer une main qui, autrement, aurait pu être facilement décrite. Sans compter les fois où certaines équipes ouvrent prématurément les enchères avec des pointages inférieurs à la moyenne.

D'où l'importance d'avoir des communications efficaces lorsque l'on se retrouve en défensive d'enchères. Une stratégie très utile pour compétitionner efficacement cet état de fait est le *Contre d'appel de deuxième tour*. Ce qui permet en plus de sauvegarder la rigueur des significations pour les mains aptes pour ouvrir les enchères ou faire une surenchère d'ouverture.

Non seulement, ce Contre peut récupérer des mains disqualifiées (bloquées) par l'équipe offensive, mais surtout, il permet de décrire spécifiquement des mains de 10-12 points qui ne pouvaient pas être normalement annoncées comme *Première enchère*.

Jouer des contrats de bas niveau est très souvent rentable mais exige de bonnes compétences compte tenu des risques que cela peut entraîner.

Bref, le *Contre d'appel de deuxième tour* est une arme très offensive qui peut procurer régulièrement des *tops*, Il ne faut donc surtout pas croire que c'est un Contre d'appel de désespoir, de dernier recours.

Au lieu de "regarder passer le train"! le Surcontre de Mise en garde est un complément indispensable quand l'équipe offensive nous oblige de prendre des risques pour s'introduire dans les enchères.

Voici d'abord le Principe pour en reconnaître le contexte.

5.3 -26

**5.3 Le Surcontre de Mise en garde**  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

**PRINCIPE 5.3.2:1 CONTEXTE DU SURCONTRE DE MISE EN GARDE  
PAR LE *CONTREUR D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR***

**Il y a Surcontre de Mise en garde du Contreur d'appel quand :**

- **un des deux défenseurs annonce un *Contre d'appel de deuxième tour*,**
- **et que la réponse du partenaire est Contrée.**

Voici deux situations démontrant ce contexte et qui peuvent arriver facilement quand on défie une équipe qui a affirmé un pointage combiné d'au moins 20 points.

Ex. 5.3.2:2	1	2	3	4
a)	1 Tr 2 Co <i>Contre</i>	Passe <b>Contre</b> <b>Surcontre</b>	1 Co Passe ...	Passe <b>2 Pi</b> ...
b)	1 Co 2 Co Passe	Passe Passe <b>2 Pi</b>	1 SA Passe <i>Contre</i>	Passe <b>Contre</b> <b>Surcontre</b>

**Commentaires :**

- a) Dans cet exemple le Contreur d'appel #2 (premier défenseur) a passé **obligé** parce qu'il devait parler en seconde position. Au deuxième tour, il décrit soit une main de 13 HL+ sans couleur cinquième (*main disqualifiée par le hasard des cartes*) ou tout simplement une main valable de 10-12 HL qui n'aurait pas pu être annoncée de toute façon.

Il y a un risque évident que le partenaire n'ait aucun pointage ou que l'équipe offensive ait un pointage permettant une manche; d'où le pourquoi probable du Contre par l'ouvreur (opposant). La table est mise pour une compétition serrée (*il y a un partage 20-20 des points, à prime abord*) pour obtenir le contrat.

5.3 -27

### **5.3 Le Surcontre de Mise en garde**

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Il faut particulièrement noter, ici, que le premier défenseur est le Contre d'appel et que c'est lui-même qui a émis le Surcontre de Mise en garde.

Ce Surcontre se doit d'être considéré comme une **mise en garde** même s'il est possible que le Contre détienne une main *disqualifiée* pouvant posséder plus de 13 points. En compétition serrée évidente, il est important de s'assurer de la présence d'un bon fit et en même temps rechercher l'éventualité d'un Double fit pour choisir la bonne issue.

Ainsi, ce Surcontre de Mise en garde avertit que le soutien offert n'est pas celui vraiment souhaité et demande expressément un deuxième soutien pour mieux jauger le potentiel offensif de l'équipe.

Et en cas de pointage plus élevé, le Surcontre et son partenaire pourront utiliser les Contre de Concertation si nécessaire.

- b)** Cette situation ressemble à la précédente mais avec des nuances. Cette fois c'est le deuxième défenseur (#4) qui est le *Contre d'appel de deuxième tour*. Ce dernier semble avoir Passé **obligé** au premier tour en quatrième position mais il se permet au deuxième tour de déclarer un Contre d'appel; au minimum'il détient une main valable de 10-12 HL offrant trois soutiens avec priorité pour la Majeure.

Son D-R offre un soutien à *2 Piques*.

Puis, le Contre Compétitif du répondant adverse (#3) offre l'opportunité aux défenseurs de reparler. Ainsi, le Contre d'appel, qui se devait d'avoir un soutien dans les 3 couleurs non nommées, demande via le *Surcontre de mise en garde* au D-R d'annoncer un deuxième soutien pour savoir quelle est la meilleure couleur parmi les deux couleurs résiduelles. Le partenaire doit en principe toujours acquiescer à la demande du Contre d'appel qui annonce un Surcontre de *mise en garde*; à moins d'avoir une bonne raison pour jouer un contrat Surcontré.

On peut entrevoir l'utilité du Surcontre à travers ces deux exemples. Il permet de connaître les deux meilleures couleurs quatrièmes chez le partenaire tout en faisant lever le Surcontre. De plus, il permet au partenaire de *Passer* si sa couleur est plus longue et puissante dans le but de jouer un contrat très payant si l'adversaire se retire des enchères.  
5.3 -28

**5.3 Le Surcontre de Mise en garde**  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

La signification (exigences) de ce Surcontre se doit d'être la suivante.

**PRINCIPE 5.3.2: EXIGENCES DU SURCONTRE DE MISE EN GARDE PAR LE  
CONTREUR D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR**

**Le Contreur d'appel de deuxième tour qui déclare un SURCONTRE DE MISE EN GARDE affirme:**

- **un manque d'intêt pour jouer un contrat Surcontré dans la couleur proposée par le partenaire,**
- **le besoin de connaître l'autre meilleur soutien parmi la ou les couleurs non nommées.**

\*\*\*

**5.3 Le Surcontre de Mise en garde**  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

### 5.3.3 Surcontre de Mise en garde par le partenaire du *Contre d'appel de deuxième tour*

Voici un exemple montrant que le défenseur-répondant au Contre d'appel de deuxième tour du partenaire peut aussi bénéficier de la tactique du *Surcontre de Mise en garde* pour se débarrasser d'un contrat qui a été Contré par les opposants.

Ex. 5.3:3	1	2	3	4
	Passe	1 Co	Passe	2 Co
	<b>Contre</b>	Passe	<b>2 Pi</b>	Passe
	<u>Passe</u>	<u>Contre</u>	<b>Surcontre</b>	...

Il ne faut pas oublier que Contre d'appel de deuxième tour garantit un soutien dans les couleurs non nommées mais vise en priorité les fits en Majeure parce que cela élève moins le niveau des enchères. Ainsi, il peut fort bien arriver que le répondant détienne un soutien en Majeure tout en possédant aussi un soutien en mineure tout aussi valable ou même supérieur.

#### Commentaires :

Dans cet exemple le Contre d'appel et deuxième défenseur (#1) a passé *en entrée de jeu* (il pouvait parler en première position). Ce faisant, il affirme d'emblée qu'il ne détient pas une main *anonyme* de 13 HL ou plus.

Au deuxième tour, il décrit nécessairement une main offensive de 10 points non perdants (Voir les exigences pour ce Contre au **Pr. 1.13.1:2**) qui donc n'aurait pas pu être annoncée en ouverture.

Ici, et cela arrive souvent, les deux offenseurs ont décrit chacun une main minimale. Alors, ils ont techniquement au moins 20 points, ou un peu moins si ce sont des joueurs qui croient que bloquer les enchères est une grande stratégie.

**5.3 Le Surcontre de Mise en garde**  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Le Contre de l'ouvreur adverse peut signifier un surplus; mais le Défenseur-Répondant sait précisément la valeur de la main de son partenaire et peut facilement décider de la suite des enchères selon son propre jeu.

Dans ce contexte spécifique, le Surcontre par le Défenseur-Répondant demande au partenaire ayant déclaré le *Contre d'appel de deuxième tour* d'annoncer le meilleur des deux autres soutiens. Ce dernier ne doit pas Passer à moins qu'il ait les valeurs suffisantes pour jouer le contrat qui est maintenant Surcontré.

Autrement dit, le Contreur d'appel doit annoncer un deuxième soutien parce son partenaire (D-R) a un deuxième bon soutien et il veut évaluer s'il y a présence d'un Double fit valable et ainsi optimiser les enchères.

**PRINC. 5.3.3:1 CONTEXTE DU SURCONTRE DE MISE EN GARDE DU  
DÉFENSEUR-RÉPONDANT AU CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR**

**Il y a Surcontre de mise en garde du DÉFENSEUR-RÉPONDANT quand :**

- **il y a un *Contre d'appel de deuxième tour* annoncé par un défenseur (D-O),**
- **le Contreur d'appel accepte le soutien du défenseur-répondant en déclarant *Passer*,**
- **et que ce fit est Contré par un joueur adverse.**

Le contexte pour reconnaître ce Contre de mise en garde n'a rien de particulier. L'important est de savoir identifier les enchères par leur nom pour pouvoir réfléchir plus rapidement et plus sûrement.

**5.3 Le Surcontre de Mise en garde**  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Il en est de même pour la signification de cette mise en garde par le DÉFENSEUR-RÉPONDANT après un Contre d'appel de deuxième tour du partenaire.

**PRINCIPE 5.3.3:2 EXIGENCES DU SURCONTRE DE MISE EN GARDE DU  
DÉFENSEUR-RÉPONDANT AU CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR**

**Le Défenseur-Répondant qui déclare un SURCONTRE DE MISE EN GARDE avise que:**

- **son soutien annoncé est malgré tout un peu faible ou banal (PH faible ou seulement 3 cartes valables ce qui avertit d'un risque à jouer dans cette couleur si le D-O (Contreur) n'a pas un surplus dans cette couleur).**
- **il y a un deuxième soutien valable dans une des deux couleurs non nommées (mineure ou Majeure).**

**Le Défenseur-Répondant va par la suite décider de la suite après avoir réévalué sa main en tenant compte de la présence éventuelle d'un Double Fit.**

Il faut retenir d'abord qu'un Surcontre par l'équipe défensive dans un contexte de *Contre d'appel de deuxième tour* sert à préciser le jeu dans un objectif de sécurité.

\*\*\*\*\*